Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Secrétariat du GIABA, Dakar, Sénégal. *E-mail : secretariat@giaba.org *Site Internet : www.giaba.org

22 décembre 2025

LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO ADMET LE BURKINA FASO, LE MALI ET LE NIGER COMME MEMBRES HORS-CEDEAO DU GIABA



La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a admis le Burkina Faso, le Mali et le Niger comme membres hors-CEDEAO du GIABA. L'admission des trois pays résulte de leur engagement politique fort à mettre pleinement en œuvre les obligations attendues des membres du GIABA, en l'occurrence la correction des lacunes dans leurs cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP), ainsi que la coopération et le respect de toutes les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération tels que prévus par les Statuts du GIABA.

Cette admission fait partie des décisions prises à l'issue de la 68ème Session Ordinaire de la Conférence tenue le 14 décembre 2025 à Abuja, au Nigéria, sous la présidence de S. E. M. Julius Maada BIO, Président de la République de Sierra Léone et Président en exercice de la Conférence.

Il convient de rappeler que le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont officiellement conclu leur retrait de la CEDEAO le 29 janvier 2025, après avoir formé une nouvelle confédération, en l'occurrence l'Alliance des États du Sahel (AES).

Auparavant, le Comité Ministériel du GIABA (CMG) avait recommandé les requêtes d'admission du Burkina Faso, du Mali et du Niger comme membres hors-CEDEAO du GIABA au cours de sa 2ème Session Extraordinaire organisée le 19 juillet 2025 à Accra, au Ghana.

Les Statuts mettant en place le GIABA lui permettent d'accepter des États non-membres de la CEDEAO comme membres, à condition qu'ils remplissent les critères d'éligibilité. Avec ces nouvelles admissions, le GIABA compte désormais cinq (05) pays hors-CEDEAO, en plus de Sao Tomé-et-Principe et de l'Union des Comores.

###- FIN - ###